



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

### AVIS PUBLIC

**est par la présente donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de ce qui suit :**

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 24 septembre 2018 par sa résolution 18-09-319, le règlement n° 266-18 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire n°134-08 visant à protéger le secteur du parc du Sault-des-Chats dans la municipalité de Pontiac.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel [smougeot@mrcdescollines.com](mailto:smougeot@mrcdescollines.com)

**Avis public donné le 27 septembre 2018 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.**



Stéphane Mougeot, urbaniste  
Directeur général et secrétaire-trésorier